



Commune de Bernex

VOTATION COMMUNALE DU 27 SEPTEMBRE 2020

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 10 décembre 2019, ouvrant un crédit de 1'960'000.– francs pour l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB, du terminus temporaire jusqu'à Vailly.

IMPORTANT

En fonction de l'évolution de la COVID-19, les informations figurant aux pages 13 et 14 pourront être modifiées.

Nous vous invitons donc à consulter, si nécessaire, les actualités au lien suivant :

<https://www.ge.ch/votations/20200927/>



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Texte de la délibération	4 - 5
Synthèse brève et neutre	6 - 7
Commentaire de la majorité des autorités communales	8 - 9
Commentaire du comité référendaire	10 - 11
Prises de position	12
Indications pour le vote	13 - 14

**TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2019**

- Vu la requalification du tronçon de la route de Chancy situé entre la Croisée de Confignon et le giratoire de la route de Laconnex en avenue urbaine intégrant le prolongement de la ligne de tramway
- Vu la longueur du tracé en site propre (2,3 km) et les cinq arrêts prévus sur ce tronçon, localisés aux endroits stratégiques actuels et futurs, organisés avec des quais de 50m à 83m de longueur permettant l'arrêt des tramways de manière bidirectionnelle
- Vu la grande surface de toiture des abris et l'opportunité de les équiper de panneaux solaires photovoltaïques, permettant d'alimenter les bâtiments communaux à proximité des arrêts, contribuant ainsi à la stratégie énergétique communale
- Vu le vote favorable du Conseil municipal le 5 février 2019 de la demande de crédit d'étude No ES 12-2018-48, pour l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB – du terminus temporaire jusqu'à Vailly
- Vu le rapport de la commission « ES – Economie et Sécurité » du 25 novembre 2019
- Vu le rapport de la commission « FA - Finances et Administration » du 1er décembre 2019
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 12 voix pour et 10 voix contre (22 votants)

1. D'approuver la demande de crédit N° ES 19-2019-68 pour la réalisation des aménagements des arrêts dans la zone du Tram TCOB – du terminus temporaire jusqu'à Vailly.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'960'000.- TTC destiné à ces aménagements.

3. De comptabiliser cette dépense ainsi que les recettes provenant des subventions cantonales et/ou fédérales qui seront sollicitées dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette finale à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense nette finale en 10 annuités dès la fin des travaux, en principe 2020.

**Les citoyennes et citoyens qui approuvent cette délibération
doivent voter OUI,
celles et ceux qui la rejettent doivent voter NON.**

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le Conseil municipal, par délibération adoptée le 10 décembre 2019, a voté un crédit de CHF 1'960'000.- TTC pour la réalisation des aménagements de 5 arrêts du prolongement du tram 14 entre le P+R actuel et Vailly.

Le prolongement du tram s'inscrit dans la continuité de la ligne du TCOB partant de Cornavin jusqu'à Vailly. Il améliorera le niveau de desserte en transports en commun de Bernex et trouvera une justification supplémentaire à travers l'urbanisation envisagée au nord de la route de Chancy, route appelée à devenir un boulevard urbain.

Cinq nouveaux arrêts de tram sont prévus, soit à des distances d'interstation moyennes d'environ 460 mètres. Ces arrêts sont organisés avec des quais centraux de 50 mètres de longueur, permettant l'arrêt des tramways de manière bidirectionnelle. Seul l'arrêt «Luchepelet» sera plus long (83 mètres), car sa desserte direction Ville coïncide avec l'axe de l'escalier menant au parking de l'École de Luchepelet ainsi qu'à une zone d'habitation. Leur largeur de 4.0 m est uniforme sur tous les arrêts.

Les transports publics genevois prennent en charge les coûts d'équipement des arrêts afférents aux distributeurs de billets, aux potelets d'arrêt et aux panneaux indiquant les horaires des trams. En revanche, les frais liés au mobilier, à savoir ceux relatifs aux abris, aux poubelles et aux bancs, doivent être pris en charge par la commune conformément à la législation cantonale sur les transports publics (Loi H 1 55.04).

Une première demande de crédit d'étude votée le 5 février 2019 a permis de mandater un architecte ainsi qu'un spécialiste en photovoltaïque pour élaborer le projet d'aménagements pour les futurs arrêts et lancer les appels d'offre conformément à la loi sur les marchés publics.

Suite à cette étude et après présentation de plusieurs variantes en commission, avec et sans panneaux photovoltaïques ainsi que de longueurs différentes, c'est finalement la variante avec panneaux solaires qui a été choisie et votée par le Conseil municipal en décembre 2019. La variante choisie entraîne un surcoût d'environ CHF 600'000.- par rapport à la variante la plus coûteuse sans panneaux solaires identifiée au cours des études préparatoires.

Les spécificités et l'équipement prévu pour ces arrêts sont les suivants :

- Abris d'une longueur de 25 à 38 mètres selon les arrêts.
- Couverts pourvus de panneaux solaires photovoltaïques sur une surface totale de 485 m².

Ceux-ci alimenteront des bâtiments situés à proximité des arrêts (Luchepelet et Robert-Hainard), et, à moyen terme, pourraient desservir également certains bâtiments du Lot D du futur quartier de Saint-Mathieu. Selon les estimations, cela pourrait représenter plus de CHF 500'000.- d'économies sur les dépenses énergétiques communales sur 30 ans. Une autre partie du courant produit sera réinjectée dans le réseau SIG.

- Bancs en bois, avec dossier et accoudoirs pour le confort des usagers.
- Poubelles sélectives.
- Vitrines permettant le petit affichage communal.

Equipements complémentaires

Des zones de stationnement deux roues couvertes et non-couvertes seront mises en place. Elles seront équipées avec un système permettant d'attacher les vélos.

La majorité du Conseil administratif a approuvé cette demande de crédit. Le Conseil municipal, quant à lui, a également accepté cette demande par 12 voix pour, 10 contre et 0 abstention. C'est cette délibération qui est l'objet du référendum.

**Les électrices et les électeurs acceptant le crédit pour la réalisation de 5 abris équipés de panneaux photovoltaïques pour les 5 nouveaux arrêts du tram 14 entre le P+R actuel et Vailly accepté par le Conseil municipal devront voter OUI.
Celles et ceux qui les refusent devront voter NON.**

COMMENTAIRE DE LA MAJORITE DES AUTORITES COMMUNALES

Suivant l'avis de la majorité du Conseil administratif, le Conseil municipal de la Commune de Bernex a approuvé le 10 décembre 2019 la demande de crédit de réalisation relative aux aménagements des 5 arrêts du prolongement du tram 14, entre le terminus actuel et Vailly, le long de la route de Chancy, futur boulevard urbain.

Ces instances se sont ainsi positionnées en faveur d'un projet global, novateur, attractif et écologique comprenant :

- Du mobilier urbain qualitatif indispensable pour favoriser l'utilisation du tram
- Des panneaux solaires photovoltaïques équipant les abris
- Des zones de stationnement couvertes et non couvertes pour les 2 roues

Une minorité du Conseil municipal s'est opposée à ce projet, faisant valoir un coût jugé trop important.

Les raisons de soutenir les aménagements votés :

Un projet écologique novateur

A l'heure de l'urgence climatique, les Autorités communales entendent développer des politiques audacieuses et responsables en matière d'écologie afin de préserver notre planète. Les surfaces généreuses de ces abris constituent une opportunité de choix pour y installer des panneaux solaires photovoltaïques permettant la production d'énergie durable et concrétisant une action exemplaire en faveur de la transition écologique.

Panneaux photovoltaïques : un projet financé par les subventions et source d'économies

Le surcoût engendré par les panneaux photovoltaïques se monte à un peu plus de CHF 600'000.-. Ce montant pourrait être en partie compensé par :

- les subventions fédérales
- les subventions du fonds des collectivités publiques de l'Office Cantonal de l'Energie
- les subventions des SIG (Charte Negawatt).

De plus, une partie de la production d'énergie des 485m² de panneaux solaires prévus permettra de couvrir des besoins locaux. Elle alimentera les écoles de Robert-Hainard et Luchepelet et pourrait, à terme, égale-

ment desservir une partie des bâtiments du futur quartier de Saint-Mathieu. Une autre partie sera vendue aux SIG. A ce titre, les économies sur les dépenses énergétiques communales sont estimées à près de CHF 500'000.- sur 30 ans.

Un projet qualitatif favorisant l'usage des transports publics et la mobilité douce

Les Abris-bus ont été imaginés et conçus de manière à offrir un grand confort pour les utilisateurs avec de larges surfaces de toitures, des bancs, des poubelles sélectives et des vitrines permettant le petit affichage communal. Ces aménagements très qualitatifs et indispensables visent à favoriser l'utilisation des transports publics et à attirer le plus grand nombre d'usagers potentiels. De plus, ils contribueront à requalifier la route de Chancy, appelée à devenir un boulevard urbain structurant, véritable couture entre les quartiers historiques de Bernex et les quartiers futurs. Le dispositif est enfin complété par des zones sécurisées de stationnement deux-roues couvertes, et non-couvertes, équipées de système permettant d'attacher les vélos.

Ce projet représente un investissement certes important, mais la majorité du Conseil administratif et du Conseil municipal le soutient fermement, car il est nécessaire et responsable dans un contexte de transition écologique. Il est en outre financièrement raisonnable en raison des subventions à recevoir et des économies qu'il générera.

La majorité des membres du Conseil administratif et du Conseil municipal invitent à voter OUI à la délibération approuvant la demande de crédit de la réalisation des 5 arrêts du prolongement du tram 14 équipés de panneaux photovoltaïques.

Nous nous opposons à la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 10 décembre 2019, ouvrant un crédit de CHF 1'960'000.- pour l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB. Des raisons techniques, financières et de politique énergétique justifient pleinement cette position. La longueur de ces cinq abribus nous apparaît démesurée (près de 30 mètres en moyenne), en contradiction avec l'objectif écologique initial et générant un coût trop élevé pour la commune.

Techniques

Le projet peut sembler innovant, mais, particulièrement complexe, il nécessite l'avis de spécialistes que nous avons consultés.

Voici quelques principes de base :

- Les panneaux photovoltaïques doivent être installés à proximité immédiate des infrastructures que nous voulons alimenter en électricité, car l'autoconsommation est plus importante et rend le rendement et l'amortissement des panneaux solaires plus rapides.
- L'alimentation des bâtiments éloignés de la centrale solaire photovoltaïque nécessite des travaux importants et coûteux (fouilles).
- La fixation des panneaux solaires sur des abribus nécessite des travaux de serrurerie spécifiques, afin de garantir la sécurité et tenter d'éviter le vol et la déprédation.
- La longueur des abribus proposés est en moyenne d'environ 30 mètres, alors qu'usuellement elle est de l'ordre d'une dizaine de mètres.
- Selon nos informations, ce projet n'a jamais été réalisé en Suisse et une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres.

Finances

Selon la demande de crédit d'étude du 27 décembre 2018, le coût de l'ouvrage était estimé à CHF 1'162'500.- et pouvait encore sembler attrayant. Il permettait la poursuite d'un objectif écologique justifié et la réalisation d'ouvrages publics de qualité. Or :

- Le coût est désormais estimé à CHF 1'960'000.-. L'augmentation de l'ordre de 70% est démesurée.
- La surface des panneaux solaires des 5 abribus est de 485m². Le coût au m², du fait de la complexité de cette réalisation, est supérieur à CHF 3'000.-.
- En comparaison, le prix moyen au m² des panneaux solaires installés par exemple sur le toit d'une école, est de l'ordre de CHF 500.- et ce prix tend même à baisser.

Politiques énergétiques

Il est du devoir des autorités de donner l'exemple dans l'utilisation rationnelle des deniers publics, y compris dans la poursuite d'objectifs écologiques louables. Cela ne peut se concrétiser que par un équilibre entre finance et environnement, contexte dans lequel nous soutenons activement l'installation de panneaux solaires depuis des années.

Notre proposition

Conscients de la nécessité d'installer des abribus de qualité avant l'ouverture du nouveau réseau, offrant le confort et la sécurité que les habitants sont en droit d'attendre, nous préconisons l'acquisition :

- D'abribus standards (p. ex. modèle Metropolis ES75), de dimension confortable pour les usagers, au design élégant et moderne, avec des bancs et des accessoires de grande qualité (vitrines pour l'affichage, poubelles, cendriers).
- D'abris sécurisés pour les vélos.
- Notre estimation du coût de tels équipements est d'environ CHF 500'000.- TTC.
- L'économie de l'ordre de CHF 1'500'000.- permettrait selon notre analyse de financer l'installation d'environ 2500m² de panneaux solaires sur des bâtiments communaux existants et sur les futures infrastructures nécessaires au développement de notre commune.

Compte tenu des tous les éléments précités, nous vous recommandons de refuser la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 10 décembre 2019, ouvrant un crédit de CHF 1'960'000.- pour l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB.

VOTEZ NON

**PRISES DE POSITION en vue de la votation communale
à Bernex du 27 septembre 2020**

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 10 décembre 2019, ouvrant un crédit de 1 960 000.- francs pour l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB, du terminus temporaire jusqu'à Vailly ?

LES VERT.E.S ET LES SOCIALISTES	OUI
PLR-LES LIBÉRAUX-RADICAUX BERNEX	NON
PDC BERNEX	OUI
UDC BERNEX	NON
COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE HALTE AU GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC	NON
BERNÉSIENS RESPONSABLES	NON
DÉFENSE DE LA CLASSE MOYENNE (DCM-GE)	NON
LES SOCIALISTES	OUI
LES VERT.E.S	OUI
POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	NON
VERT'LIBÉRAUX DE BERNEX	OUI

À VOTRE SERVICE

Votre enveloppe blanche doit contenir :

- 1 carte de vote
- 1 bulletin de vote
- 1 enveloppe de vote au format C5
- 1 brochure explicative pour les objets fédéraux et 1 brochure explicative pour les objets cantonaux (uniquement pour les électeurs-trices suisses)
- La présente brochure explicative

Vous pouvez consulter le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse :
<http://www.ge.ch/votations>

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

Tél. +41 (0) 22 546 52 00

du lundi 7 septembre 2020 jusqu'au vendredi 25 septembre 2020
de 8h00 à 16h30

le samedi 26 septembre 2020
de 8h00 à 12h00

et

le dimanche 27 septembre 2020
de 10h00 à 12h00

OÙ ET QUAND VOTER ?

1. VOTER PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 26 septembre 2020 à 12h00.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le **jeudi 24 septembre 2020**. Attention à l'heure de levée du courrier.

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement au service des votations et élections (route des Acacias 25) jusqu'au **samedi 26 septembre 2020 à 12h00**.

2. AU LOCAL DE VOTE (RUE DE BERNEX 313)

Le scrutin est ouvert le **dimanche 27 septembre 2020 de 10h00 à 12h00**.

Veillez-vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet.

Nous vous recommandons de vous munir d'un masque car le port de celui-ci pourrait être obligatoire.

IMPORTANT

En fonction de l'évolution de la COVID-19, les informations figurant aux pages 13 et 14 pourront être modifiées.

Nous vous invitons donc à consulter, si nécessaire, les actualités au lien suivant:

<https://www.ge.ch/votations/20200927/>





Commune de Bernex